

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## **Décision du** **portant création de comités sociaux d'administration spéciaux au sein de la direction de** **la sécurité de l'aviation civile**

NOR : .....

### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ; Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'avis du comité technique de réseau placé auprès du directeur général de l'aviation civile en date du .... ,

### **Arrête :**

#### **Article 1er**

Il est créé auprès de chaque directeur interrégional des directions de la sécurité de l'aviation civile mentionnées ci-dessous un comité social d'administration spécial.

Sa composition est fixée comme suit :

- a) Représentants de l'administration :
  - le directeur interrégional ou son représentant,

- le responsable en charge des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel :

DIRECTIONS INTERREGIONALES DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE (DSAC/IR)	NOMBRE DE REPRESENTANTS	
	Membres représentant les personnels	
	Titulaires	Suppléants
DSAC/IR Nord.....	6	6
DSAC/IR Nord-Est.....	5	5
DSAC/IR Centre-Est.....	5	5
DSAC/IR Sud-Est.....	5	5
DSAC/IR Sud.....	5	5
DSAC/IR Ouest.....	5	5
DSAC/IR Sud-Ouest.....	5	5
DSAC/IR Antilles-Guyane.....	5	5
DSAC/IR Océan Indien.....	4	4

Les représentants du personnel de chaque comité social d'administration spécial des directions ci-dessus sont désignés suite au dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration de la DSAC.

Chacun des comités des directions énumérées dans le tableau ci-dessus connaît, dans le cadre des dispositions du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé, de toutes les questions intéressant la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile dans laquelle il est institué.

## **Article 2**

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur lors du prochain renouvellement des comités sociaux d'administration.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le